



COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

=====

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE QUINZE AVRIL, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 9 avril 2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt et un, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, Mme KHALED, M. RUPP, Adjoint, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. BEAUFILS, Mme WIRIATH, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, M. DE LAMBILLY, M. NICOLAS, M. LETTRON, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers,
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

Mme SCHOELLER par M. DE LAMBILLY, M. ANCELIN par Mme KHALED, Mme AWONO par Mme PEPIN, Mme ANTETOMASO par M. LETTRON, Mme CANTACUZINO par Mme MAURICE

Mme CLAUDIC, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 10

Mme THIBAUT, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 20

M. THYSS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 22

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 23

M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 24

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 28

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 52

M. FORTIN quitte la séance à 20 heures 13 et donne pouvoir à Mme THIBAUT

Monsieur LETTRON quitte la séance à 21 heures 42

Absent : M. EL GHARIB

Présents ou Représentés à l'ouverture de la séance : 25

Secrétaire de séance : M. VAN PRADELLES

=====

LE MAIRE A :

1/ RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

1/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal

2/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de prestation avec la société Antécia, pour un atelier scientifique à la médiathèque municipale

- 3/ Décision d'ester en justice et constituant avocat ainsi que fixant sa rémunération pour la défense de la Ville dans le cadre du recours de pleine juridiction formé par la SAS BONNY devant le Tribunal administratif de Cergy – Pontoise à l'encontre de la décision implicite de la commune de Bourg-la-Reine intervenue le 25 octobre 2014 portant refus d'indemnisation de ce requérant des conséquences pécuniaires de dommages de travaux publics
- 4/ Décision fixant les participations financières des familles pour les séjours en classe environnement, destinés aux 3 classes de CE2 et 1 classe de CE2/CM1 de l'école élémentaire République et, 2 classes de CM2 de l'école élémentaire Pierre Loti
- 5/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Yann AIME
- 6/ Décision relative à la création d'un tarif de concession pour le columbarium droit 6 urnes
- 7/ Décision relative à la revalorisation des tarifs de concessions funéraires
- 8/ Décision relative à la conclusion d'un marché à procédure adaptée portant sur l'organisation des classes « environnement » au titre de l'année scolaire 2014/2015 avec les prestataires ELEMENT TERRE et ALUDEO
- 9/ Décision portant sur la prestation de l'association « le Téatralala » pour un spectacle nocturne à la médiathèque François VILLON
- 10/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bourg-la-Reine et la société Escrime Diffusion
- 11/ Décision relative à la revalorisation des tarifs de location des studios de répétition musicale de l'Espace Kessel, situé au 105 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine.
- 12/ Décision relative à la passation d'un contrat avec Rhinoferos Production (EURL) pour la prestation d'un spectacle de déambulation pour les Rencontres VertAvril 2015, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 13/ Décision d'ester en justice devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise suite au recours introduit contre la Ville de Bourg-la-Reine, par Monsieur Zhipping XU
- 14/ Décision approuvant la passation d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne
- 15/ Décision relative à la passation d'un avenant n°001 au contrat d'assistance et de maintenance n°01-09-2013 Bourg-la-Reine avec la société ADUCTIS
- 16/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de cession avec Tandem Concerts, dans le cadre des rencontres musicales, d'un concert de Pascal Amoyel intitulé l'homme aux 50 doigts le dimanche 12 avril 2015
- 17/ Décision relative à la conclusion d'un marché à procédure adaptée portant sur la fourniture de matériels de vidéoprojection et installation à la Salle Agoreine, avec le prestataire Digital Partner Project -DDP
- 18/ Décision relative à la conclusion d'un contrat portant sur la vérification réglementaire de divers matériels, outillages, appareils et machine du Centre technique municipal de la Ville
- 19/ Décision relative à la conclusion d'un contrat portant sur le contrôle et la maintenance des équipements techniques de la médiathèque François VILLON
- 20/ Décision relative à la conclusion d'un contrat portant sur la vérification réglementaire annuelle des portes ou portails automatiques ou semi-automatiques installés dans les établissements recevant du public et/ou du personnel de la Ville de Bourg-la-Reine
- 21/ Décision de passer une convention de participation des constructeurs en ZAC au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme, pour l'édification d'un foyer d'accueil médicalisé, 5 rue Ravon.
- 22/ Décision relative à la conclusion d'une convention de partenariat avec le Groupe Etude Formation Enfance, pour une journée de formation sur le métier d'assistante maternelle
- 23/ Décisions en matière de droit de préemption urbain et de droit de préemption sur les fonds baux commerciaux et artisanaux.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

1. **DESIGNÉ**, à l'unanimité, Monsieur VAN PRADELLES en qualité de secrétaire de séance
2. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2015

I – FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Philippe LOREC

1. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des créances éteintes pour un montant total de 654,82 €, se décomposant comme suit :

- un titre de loyer d'un montant de 568,31€ du fait de l'émission de créances postérieurement au jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire
- un titre de droits de voirie pour un montant de 64,15 € du fait du jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif d'une société
- un titre de restauration scolaire pour un montant de 22,36 € du fait d'une procédure de rétablissement personnel d'une personne qui a fait l'objet aussi d'une clôture pour insuffisance d'actif.

2. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché relatif au nettoyage de locaux communaux conclu avec la société SUD SERVICE, pour la période du 2 mai 2014 au 30 septembre 2017, intégrant les prestations afférentes à la Médiathèque François VILLON, pour un montant supplémentaire annuel de 25 522,44 € HT et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à le signer

3. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la création des postes suivants : pour la filière technique, 4 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet et pour la filière Police Municipale, 1 poste de gardien de police municipale à temps complet

4. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la revalorisation des taux de rémunération des assistantes maternelles, à compter du 1^{er} mai 2015, comme suit :

Éléments de rémunération	Taux actuels	Taux au 1/05/2014
Rémunération de Base	3,28 €	3,30€
Heures supplémentaires	4,10 € (7,36€ lorsqu'il s'agit de réunions ou de formations ayant lieu en dehors de la journée habituelle de travail)	4,12€ (7,40 € lorsqu'il s'agit de réunions ou de formations ayant lieu en dehors de la journée habituelle de travail)
Indemnité d'entretien	3,84 €	3,88€
Indemnité de nourriture	7,67 €	7,72€

5. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la possibilité d'attribution de l'indemnité administrative et de technicité (I.A.T) au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, à compter du 1^{er} mai 2015 dans la limite des montants ci-dessous, étant précisé que ces montants de référence peuvent faire l'objet d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, et les montants individuels seront attribués par arrêtés municipaux :

Grades	Montants annuels de référence
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe jusqu'au 4 ^{ème} échelon	706.62€
Chef de service de police municipale jusqu'au 5 ^{ème} échelon	588.69€

6. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la possibilité d'attribution de l'indemnité spéciale de fonction au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite des taux suivants :

Grades	Indemnité mensuelle maximale égale à
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe, ➤ Chef de service de police principal de 2^{ème} classe à partir du 5^{ème} échelon, ➤ Chef de service de police municipale à partir du 6^{ème} échelon 	<p>30% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de service de police principal de 2^{ème} classe jusqu'au 4^{ème} échelon ➤ Chef de service de police municipale jusqu'au 5^{ème} échelon 	<p>22% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence)</p>

II – SOLIDARITE, CITOYENNETE ET SECURITE

Rapporteur : Philippe LOREC

1. AUTORISÉ, avec 1 voix contre (M. BONAZZI) et 6 abstentions (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN) Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité, la Citoyenneté et à la Sécurité, Madame Françoise SCHOELLER à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et du Conseil Général des Hauts-de-Seine, ainsi qu'auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier à la réalisation des travaux d'extension du système de vidéo protection de la Ville et à signer tout document y afférent.

III – CULTURE, PATRIMOINE & ASSOCIATIONS

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'attribution des subventions de fonctionnement pour les actions financées dans le cadre de l'ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis), au titre de la politique de la ville, comme suit :

- ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) : 5 725 €
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : 1 250 €
- GAFIB (Groupement Alimentaire et Familial Intercommunal des Blagis) : 3 000 €

IV – SPORT ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Alain VANDAELE

1. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'attribution par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) à la Ville de Bourg-la-Reine, d'un fond de concours exceptionnel pour le fonctionnement des installations sportives, à hauteur de 200 000€

V – AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la SCA foncière d'Habitat et Humanisme pour une opération d'acquisition en VEFR de 3 logements locatifs sociaux PLAI dans un immeuble 4 rue Brun

2. APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention de réservation de logements dans le programme de logements sociaux de Hauts-de-Seine Habitat, 83-91 avenue du Général Leclerc, dans la ZAC de la Bièvre, au titre de la garantie d'emprunt

3. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'acquisition par la Commune, au prix de deux euros (2 €) le m², soit au total 1 424 €, augmenté des frais d'acte et annexes, des parcelles sises rue de la Sarrazine, cadastrées section A n°113 d'une contenance cadastrale de 263 m², et section A n°114, d'une contenance cadastrale de 449 m², en vue de leur incorporation au domaine public de la commune et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou l'Adjointe au Maire déléguée à l'Aménagement Urbain et à la Qualité de Vie, Madame Isabelle SPIERS, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique et tous actes et documents, ainsi à qu'effectuer toutes démarches nécessaires se rapportant à cette acquisition

4. APPROUVÉ, avec 7 abstentions (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI), la mise en vente des biens et droit immobiliers constitués d'un appartement de 3 pièces, d'une cave et d'un grenier, formant les lots de copropriété n°24, 33 et 8 avec respectivement 53/1040ème des PCG, 1/1040ème des PCG et

1/1040^{ème} des PCG, dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété sis à Bourg-la-Reine, 94 avenue du Général Leclerc, cadastré section J n°70, à Madame et Monsieur Simon ou à toute personne qui se substituerait, au prix de 175 000 euros

5. APPROUVÉ, avec 7 abstentions (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI), la mise en vente de gré à gré le bien immobilier constitué d'une maison, formant le lot de copropriété n°24 avec 89/1000^{èmes} des Parties Communes Générales, dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété sis à Bourg-la-Reine, 5 rue René Roedel, cadastré section N n°47, sans que le prix de vente ne soit inférieur à l'estimation des services fiscaux, soit 550.000 euros, net vendeur

VI – DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

1. PRIS ACTE de la présentation des travaux de l'année 2014 de la commission consultative des services publics locaux

2. APPROUVÉ, avec 7 abstentions (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI), les conventions financières avec le SIPPPEC pour les travaux à réaliser rue du Panorama pour l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de Numéricâble ainsi que de la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité également sur la rue du Panorama et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant Monsieur Patrick DONATH Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, Numérique et Travaux, à signer les conventions susvisées et tout document s'y rattachant.

3. APPROUVÉ, avec 7 voix contre (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI), l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique, portant adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique en contrepartie du paiement d'une cotisation de 0.16 euro par habitant soit pour la Commune de Bourg-la-Reine une cotisation d'un montant estimé à 3251 €

4. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'autorisation à donner à Monsieur le Maire ou à son représentant de déposer une Déclaration Préalable auprès du service de l'urbanisme de la Ville de Bourg-la-Reine dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école des Bas-Coquarts

5. APPROUVÉ, à l'unanimité, l'autorisation à donner à Monsieur le Maire ou à son représentant de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et tout autre financeur pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école des Bas-Coquarts et pour les travaux de l'école Fontaine Grelot (création d'un point d'eau dans chaque classe et traitement acoustique du réfectoire) et de signer tout document ou convention y afférant.

6. APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention entre la Ville de Bourg-la-Reine et l'Association Diocésaine de Nanterre (représentant la Paroisse Saint-Gilles) relative aux modalités de la tolérance établie au profit de la Commune pour l'ancrage du portillon et les fixations de caméra dans le mur de la Paroisse et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à la signer

7. APPROUVÉ, avec 1 voix contre (M. THELLIEZ) et 6 abstentions (M. LETTRON pour Mme ANTETOMASO, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme MAURICE pour Mme CANTACUZINO, M. FORTIN, M. BONAZZI) la passation d'un avenant n°1 à 16 marchés relatifs aux travaux de construction de la médiathèque sur un terrain sis 10 boulevard Carnot – 4 rue le Bouvier à Bourg-la-Reine, pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 pour un montant total de 144 375,28 € HT se décomposant comme suit supra et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants :

Lot	Entreprise	TRAVAUX	
		Marché initial	Travaux complémentaires validés par OS
1	LBC	1 405 931,22	47 426,74
2	ERTCM	557 462,00	12 808,29
3	SMAC	683 070,88	-2 107,95
4	FIC	555 000,00	-120,26
5	DBPM	960 000,00	34 775,99
6	SAM+	196 554,70	-5 789,66
7	BONNARDEL	399 121,86	31 308,52
8	DBS	457 841,28	16 714,84
9	TROUVE LECLAIRE	62 705,87	-572,04
10	GIACALONE	38 442,00	
11	CDI	108 013,22	
12	KONE	28 700,00	3 300,00
13	BALAS - PB	80 414,74	2 173,93
14	BALAS - CVC-D	630 000,00	9 946,42
15	BALAS - ELEC	412 000,00	13 540,77
16	ATV	323 243,59	-17 484,73
17	BOTANICA	63 685,20	4 960,57
18	VALBOIS	56 499,15	-6 506,15
	TOTAUX	7 018 685,71	144 375,28
	% AUGMENTATION		2,06%

VII – FAMILLE, PETITE ENFANCE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, LOGEMENT *Rapporteur : Angélique KHALED*

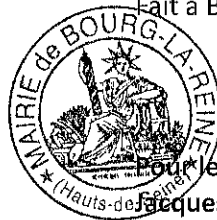
1. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement 2014-2017 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, concernant le Relais Assistantes Maternelles et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer

2. **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la convention entre le CHRS Auxilia et la Ville de Bourg-la-Reine, pour la réservation de deux places en crèche municipale, et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Réponse à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur le courrier de l'ADEB du 23 février 2015
- Réponse à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur les volets des nouveaux appartements de la ZAC de la Bièvre

Fait à Bourg-la-Reine, le 16 avril 2015,



Pour le Maire, et par délégation,
Jacques DEBAILLEUL,
 Directeur Général des Services